République française

COMMUNE DE VILLIERSFAUX

41 100

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 MARS 2026

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 9

DATE DE CONVOCATION

16/03/2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars, 9 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la commune de Villiersfaux se sont réunis à la mairie, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire sortant conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : Mmes Caille Valérie, Corbin Martine, Guettier Gaëlle, Puichafray Noëmie, Provost Annick, Mrs Bertin Cyrille, Charpin Vincent, Diard Maxime, Moyer Franck, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 11 membres.

Excusés/Pouvoir : M. Desvaux Philippe a donné pouvoir à M. Charpin Vincent
M. Richer Julien a donné pouvoir à Mme Puichafray Noëmie
Secrétaire de séance : Mme Annick Provost

Monsieur le Maire rappelle au conseil que les organes délibérants de l'ensemble des établissements publics de coopération intercommunale doivent être renouvelés à la suite des élections des conseils municipaux.

NOMINATION DES DELEGUES AU SYNDICAT MIXTE DU PAYS VENDOMOIS

Monsieur le Maire informe le conseil que la commune est membre du « syndicat mixte du Pays Vendômois »,
Que conformément aux dispositions des statuts de ce syndicat (1 titulaire, 1 suppléant), il convient de procéder à l'élection des délégués de la commune de Villiersfaux.

Conformément aux dispositions de l'article L5212-7 du CGT, le choix du conseil municipal peut porter « sur tout citoyen réunissant les conditions requises pour faire partie d'un conseil municipal » à l'exception des agents employés par ce syndicat.
Ainsi, le conseil municipal peut élire les personnes qui ne font pas partie du conseil municipal.

Sont proposées aux voix du conseil municipal les candidatures suivantes :

Délégué titulaire : M. Julien RICHER
Délégué suppléant : Mme Annick PROVOST

Sont élus délégués de la commune au sein du syndicat mixte du Pays Vendômois :

Délégué titulaire : M. Julien RICHER, à l'unanimité
Délégué suppléant : Mme Annick PROVOST, à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Au Registre sont les signatures.

Pour expédition conforme :

La secrétaire de séance, Annick PROVOST — **Le Maire, Franck MOYER**

N°24-2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
041-214102931-20260320-24-2026-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/03/2026
Publication : 21/03/2026
Pour l'autorité compétente par délégation